

# Joseph Cambon, le financier de la Convention

Mesdames et Messieurs les membres ou membres honoraires de la Cour,

Monsieur le Président Nicolas Brunner à qui je dois d'être ici aujourd'hui dans ce Palais Cambon,

Mesdames et Messieurs, pour certains Chers parents, Chers amis, et, pour être plus en conformité avec le langage de l'époque et le sujet qu'il m'est donné de traiter aujourd'hui devant vous,

Citoyennes, Citoyens,

Avant d'évoquer Joseph Cambon, j'ai une pensée pour le Premier président Philippe Séguin, aujourd'hui hélas disparu, qui, à Montpellier, en 2007, à l'occasion du bicentenaire de la Cour et du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création des Chambres régionales, accompagné du président Brunner, a rendu au conventionnel, dans sa maison, un vibrant hommage. J'ai pu le guider dans cette demeure, aujourd'hui école municipale de musique et théâtre municipal, qui porte le nom de Chai du Terral.

Mon rapport avec le sujet est double :

- d'une part, cette maison du Terral que je viens d'évoquer, aujourd'hui propriété de la commune de Saint-Jean-de-Védas, très proche de Montpellier, a été pour moi une maison de famille ;
- d'autre part, je me trouve être, à la sixième génération, l'un des très nombreux arrière petits-neveux du conventionnel qui n'eut pas de descendance et je suis par ailleurs dépositaire de quelques documents lui ayant appartenu. Je vous présente l'image de l'un d'entre eux : sa déclaration de fortune personnelle en qualité de député, à son entrée en fonction et à sa sortie, en application d'une loi de la Convention dont il était l'instigateur. Il fut l'un des rares élus à la remettre : l'intérêt d'un rapprochement avec des dispositions récentes ne vous échappera pas ! Disposant de quelques exemplaires imprimés de cette déclaration, j'ai été heureux de confier l'un d'entre eux à la Cour.

Vous savez donc ce qui me relie à mon sujet. C'est un honneur pour moi d'avoir été appelé à vous entretenir du financier de la Révolution attendu que, si je me suis intéressé à ce lointain grand-oncle, il n'est pas superflu de dire que je n'ai aucune compétence particulière dans le domaine des finances ou des juridictions financières et je me garderai bien de rendre compte d'autre chose que de ce que j'ai pu glaner au cours de diverses lectures,

sollicitant toute votre indulgence pour les erreurs que j'aurais pu commettre. Ce sera donc, logiquement, beaucoup plus de l'homme que du financier que je vous parlerai dans la première partie de cette communication en le replaçant dans son environnement et vous ne vous étonnerez pas de ce que votre conférencier, homme de vieilles pierres, ait pris la liberté de donner toute leur importance aux lieux de mémoire de la Révolution qui sont liés aux trois périodes de la vie politique de Cambon : le parcours initiatique du député suppléant aux États Généraux et à l'Assemblée Nationale à Versailles à partir de 1789 ; l'action du député titulaire à l'Assemblée Législative à partir de 1791 ; l'accession au Comité de Salut public du conventionnel, point culminant de son cursus révolutionnaire au palais des Tuileries à partir de 1793 mais aussi amorce de son déclin politique.

Dans une deuxième partie, j'évoquerai l'œuvre administrative et financière de Cambon en m'arrêtant sur deux points essentiels : le rôle qu'il a joué dans la surveillance de la Trésorerie avec le Grand Livre de la Dette Publique et le procès qui lui a été fait dans l'opinion en raison de la débâcle des assignats.

J'aborde donc la première partie de mon propos : Cambon, l'homme politique.

Je m'intéresserai tout d'abord au parcours initiatique de Cambon, simple auditeur avant d'être acteur au plan national. Cambon doit beaucoup à son père, Gaspard Cambon.

Je m'imagine le personnage de Joseph Cambon jusqu'à la trentaine comptable méticuleux dans les ateliers familiaux spécialisés dans la fabrication de toiles à Montpellier. Il a été certainement bien éduqué par son père, important industriel, très engagé dans les actions sociales. La Révolution et à cette période l'impossibilité d'exporter, conduiront les ateliers Cambon à l'asphyxie et à la fermeture définitive. En mai 1791, mon aïeul Gaspard, gestionnaire lucide et prudent, aide quatre de ses fils à faire l'acquisition d'un bien national, le domaine du Terral, ancien château des évêques, exploitation agricole, aujourd'hui centre culturel de la commune, dont je viens de vous montrer les images. Le paiement, effectué en assignats, sera reproché plus tard à Cambon. Il répondra avec juste raison qu'il avait – je cite – agi dans le cadre strict de ce que la loi autorisait, profitant au mieux des avantages concédés, l'opération étant parfaitement régulière. Avec l'effondrement de la monnaie, ce retour à la terre s'avérera judicieux. Gaspard Cambon encourage son fils aîné à se lancer dans la politique et c'est ainsi que Joseph devient à 33 ans député en surnombre aux États Généraux. Il se rend à Versailles. Le 5 mai 1789, dans la salle des Menus plaisirs, il assiste à l'ouverture des États Généraux en présence du roi. Dès ce moment, il rendra compte chaque jour de l'actualité à son père. Malheureusement pour les archives de la famille, plus de 1000 lettres ou billets seront brûlés par sa mère, menacée de mort en 1797. Le reste des documents a été presque totalement détruit par les royalistes avec la mise à sac du Terral en 1815.

Le 20 juin 1789, Joseph Cambon signe le registre du Serment du Jeu de paume. Ayant écouté le discours de Necker, il apprendra que, la dette de l'État étant colossale et la

caisse étant vide, le trésor public dépense cinq livres alors que dans le même temps ses ressources n'en apportent que quatre... Probablement a-t-il eu maintes fois l'occasion de

réfléchir sur le rééquilibrage des finances, depuis les propositions d'Alexandre de Calonne à Louis XV concernant la création d'impositions foncières, dont certaines portaient en germe l'impôt sur la fortune, jusqu'à celles de Necker à Louis XVI, propositions toujours écartées en raison de difficultés semble-t-il récurrentes dans notre pays : les droits acquis. Comment en effet ne pas indisposer la noblesse et la grande bourgeoisie ? L'absence de réponse de Louis XVI a été reconnue comme le facteur qui a déclenché la Révolution de 1789. Necker, renvoyé puis rappelé, quitte définitivement la France, le roi remettant entre les mains de l'assemblée qui va devenir l'Assemblée Nationale Constituante le choix des options financières. Dans ce débat, Cambon a seulement le droit d'écouter mais non d'exprimer un avis et de voter. De l'été 1789 à l'automne 1791, député suppléant, il se trouve réduit à l'inaction. Pendant cette période d'attente, il s'engage dans la Garde Nationale. Il va pouvoir également effectuer des missions pour la ville de Montpellier. Il se bat sans succès pour le maintien de la Souveraine Chambre des Comptes, Aides et Finances du Languedoc. Mais c'est grâce à lui que Montpellier, sa ville natale, obtiendra le Tribunal supérieur et surtout, devant Béziers, sa désignation comme chef-lieu du département.

De l'œuvre de la Constituante nous retiendrons l'abandon des privilèges, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Constitution civile du clergé qui stipule que la religion catholique conserve sa primauté et, à l'instigation de Talleyrand, la mise à disposition de la nation des biens du clergé. Nous retiendrons également la première émission d'emprunts en assignats – des millions gagés sur ces biens.

La politique financière instaurée par l'Assemblée Nationale Constituante, qui s'appuie sur les assignats et les biens nationaux, est désormais la pierre angulaire de la Révolution. On notera – si l'on veut bien permettre que je me fasse sur ce point l'avocat de Cambon – qu'il n'est concerné ni par les options financières prises par la Constituante, ni par la création des assignats, ni par le volume de leurs émissions, 400 millions puis 800 millions, ni par la baisse de leur taux d'intérêt de 5 % à zéro. Cela n'aurait-il pas été un peu oublié par ses détracteurs ! Le 30 septembre 1791, les membres de l'Assemblée Nationale Constituante – parmi eux Robespierre, Mirabeau, Talleyrand, Sieyès – laissent la place à leurs successeurs de l'Assemblée Législative. Faut-il rappeler qu'ils se sont rendus inéligibles à l'Assemblée Législative afin de laisser apparaître une nouvelle génération de députés ? Cette médaille aura un revers en raison de l'inexpérience des nouveaux élus.

Je parlerai maintenant de l'action politique de Cambon, membre de l'Assemblée Nationale Législative. En octobre 1791 Cambon entre véritablement dans l'histoire de la Révolution. Il est promu aux fonctions de Commissaire chargé de la surveillance de la Trésorerie, puis de président du Comité ordinaire des finances. Bien que parler de Cambon signifie essentiellement parler de chiffres, suivant une démarche quelque peu inhabituelle je vous parlerai d'abord de son environnement. J'ai cherché sa trace en rappelant les hauts lieux de la Révolution auxquels son souvenir – et celui de bien d'autres – reste attaché mais, mis à part le pavillon de Flore très modifié, les bâtiments des Tuileries dans lesquels les conventionnels ont disparu et ne sont plus que des lieux de mémoire que je souhaite évoquer. Cambon, désormais parisien – il le sera jusqu'à la fin de l'année 1795 – s'installe dans un logement situé 15 rue du Luxembourg, c'est-à-dire à deux pas ou plus exactement à 400 mètres de l'Assemblée. Cette rue rappelait la résidence disparue du Maréchal de Luxembourg, plus connu sous le qualificatif élogieux de Tapissier de Notre-Dame. Après s'être

appelée rue Neuve Luxembourg et avoir été prolongée, elle fut débaptisée en 1879 pour prendre le nom de rue Cambon, la ville de Paris n'ayant pas oublié que celui-ci, promu par les sans-culottes, avait été son maire pour quelques mois avant que la Convention ne disparaisse. L'immeuble où il a vécu a été détruit. L'espace libre jouxtant actuellement la Cour des comptes, le Palais Cambon et la rue Saint-Honoré porte depuis 1924 le nom de place Maurice Barrès.

Je reste impressionné par le rôle majeur qu'a tenu dans l'histoire de la Révolution, en limite ouest du Paris de l'époque, un secteur urbain aujourd'hui inclus dans le premier arrondissement mais n'occupant même pas le quart de sa surface. Indépendamment de Sieyès qui est son voisin rue Saint-Honoré, Cambon est proche des lieux de réunion des Girondins, des Feuillants, La Fayette, Barnave, Duport, et des Jacobins, rue du marché Saint-Honoré, Pétion, Robespierre. En dehors de ce regroupement, il faudrait traverser la Seine et aller jusqu'au café Procope pour trouver aux Cordeliers Danton, Marat, Hébert ou Camille Desmoulins.

Du côté opposé à la place Maurice Barrès, par rapport à la Cour des Comptes, le long du jardin des Tuileries se trouvait la salle du manège, construit en 1720 pour que le futur roi Louis XV, enfant, apprenne l'art équestre, puis transformé et réaménagé à l'intention des députés de l'Assemblée Constituante qui, ayant quitté Versailles pour Paris, s'étaient installés provisoirement dans la salle synodale de l'archevêché. La Législative prendra la suite au manège royal en 1791. Sur la rue de Rivoli elle-même, en bordure du jardin des Tuileries, il ne reste rien de ce manège dans lequel se sont réunis les députés. D'après un plan ancien, il avait été construit sur un espace déjà utilisé pour l'équitation, situé à l'angle nord-est du jardin des Tuileries et qui existait peut-être depuis Catherine de Médicis. Cette vaste salle se trouvait pratiquement sur l'axe de la future rue de Rivoli que fera tracer Napoléon jusqu'à la place de la Concorde, à l'intersection de la future rue de Castiglione. Un schéma localisant la voirie du XIXe siècle reportée sur un plan antérieur fait apparaître la rue de Rivoli et la rue de Castiglione ainsi que l'emplacement de la salle du manège de Louis XV.

Cambon y siège comme membre de la Législative puis de la Convention. Bien évidemment, parmi tant de personnages illustres, j'évoquerai ce méridional de taille moyenne, plutôt rond, aussi déterminé que rugueux, au parler chantant, répondant à l'image de cette gauche souvent désignée par l'expression Midi rouge, médiocre orateur mais qui – rapporte Condorcet – est capable de présentations lumineuses. Jacobin modéré au début de sa carrière, il devient montagnard, mais il n'a jamais été un homme de parti. Il est un « politique » parfaitement atypique : Montagnard, il ose défendre les Girondins. Il lui arrive même d'aller s'asseoir à l'Assemblée sur un banc affecté à un autre groupe politique que le sien s'il estime que la motion que soutient ce groupe est la bonne.

Rares sont probablement aujourd'hui les passants qui savent qu'il y avait là une salle qui permit de réunir 1 200 députés, haut lieu de l'Histoire s'il en fut puisque c'est dans ses murs qu'a été proclamée, le 21 septembre 1792, l'abolition de la royauté et instaurée la République, la Convention succédant à la Législative. Ce passé prestigieux n'a guère retenu l'attention de Napoléon qui a fait raser le bâtiment, semble-t-il sans état d'âme.

Je ne vous cacherai pas que, chaque fois que je me trouve rue de Rivoli à proximité du débouché de la rue Castiglione et plus exactement devant l'hôtel Meurice, face à la clôture du

jardin des Tuileries qui signale au passant, sur l'un des piliers, le caractère solennel des lieux par une plaque de marbre, j'ai une pensée pour mon lointain grand-oncle. Ce pilier marque en effet l'emplacement du siège du président des Assemblées Nationales successives et je n'ai pas oublié que c'est là, précisément, que Cambon présidait la séance de la Législative quand on vint l'avertir qu'il était élu député à la Convention. À titre d'anecdote, je rappellerai que derrière et au-dessus de cette tribune se trouvait la loge des « logotachigraphes » de la Législative, – « logotachigraphes » ancêtres des sténographes. C'est dans cette loge que la famille royale, ayant fui le palais par les jardins, se réfugia pour trois jours au soir du 10 août 1792 lors de la mise à sac des Tuileries, ce saccage par les sans-culottes qu'encouragea Cambon, toujours porté aux solutions extrêmes. En toute équité, je dois aussi souligner que, trois mois plus tard, Cambon demandait à la Convention de veiller à la sécurité de la famille royale en captivité, ce qui témoigne de ses préoccupations humanitaires.

Ce point évoqué par un pilier est celui du cœur de la Révolution Française et le centre des lieux de mémoire qui se rattachent à elle et auxquels se rattache Cambon : manège royal, palais des Tuileries, pavillon de Flore qui est à la fois Louvre et Tuileries. De ces souvenirs, ne restent qu'une plaque commémorative et le bitume de la rue de Rivoli.

De l'autre côté de la rue, devant l'actuelle façade de l'hôtel Meurice, se situait la tribune des orateurs. Dans cette salle du manège des Tuileries, nous entendrons la voix de Cambon proposant des règlementations très novatrices, déclarant son intention d'établir un plan général pour les finances publiques, expliquant les prérogatives accordées au Bureau de la Comptabilité, définissant les règles d'exploitation financière des pays conquis. Le temps imparti à cette conférence ne me permet pas de développer plusieurs des affaires qui ont concerné Joseph Cambon. C'est pourquoi je me limiterai à une énumération accompagnée d'un bref commentaire pour souligner la rigueur avec laquelle il a abordé chacune d'entre elles. Rigueur de Cambon vis-à-vis de la Commune. Rappelons que c'est la Commune qui a sommé le gouverneur de la Bastille de livrer les armes en dépôt dans la forteresse. Ce sont les forces de la rue, déjà évoquées, qui envahissent les Tuileries. Le palais est pris et pillé. Cambon, avec son penchant pour les mesures radicales, a encouragé cette action en raison de son hostilité au roi depuis l'épisode de Varennes mais il marque immédiatement ses distances à l'égard de la Commune car, dans la période qui suit, le garde-meuble national, confié à la responsabilité de l'administration municipale, est cambriolé. Le trésor de la couronne disparaît, désastre financier pour la France ! Il en est de même pour une somme d'un million de livres dont la trace se perd. Cambon demande une enquête. Il se heurte à la passivité des fonctionnaires mais aussi de Danton, ministre de la Justice. Il faut bien mesurer, au moment des massacres de septembre en 1792, le courage de Cambon : en s'attaquant à Danton et aux sans-culottes qui font la loi à l'hôtel de ville, il risque sa tête. Il va cesser toutefois ses critiques car il mesure – et cela montre aussi ses qualités d'homme politique – le risque lié à un trop grand affaiblissement de la Commune car elle sert de contrepoids à la montée des forces contre-révolutionnaires que Cambon estime plus préjudiciables encore à l'avenir de la nation.

Rigueur de Cambon vis-à-vis de Dumouriez. Aucun général n'a, semble-t-il, jamais rendu compte de l'emploi des fonds qui lui ont été remis. Or des marchés passés dans des conditions douteuses à des prix très élevés attirent les foudres de Cambon : Dumouriez incarne à ses yeux des pratiques qu'il juge d'un autre temps. Celui-ci s'arroge en effet dans la

gestion de l'armée une totale liberté. Il faut là aussi beaucoup de courage pour s'en prendre à un officier au sommet de sa gloire, deux mois après la bataille de Valmy (20 septembre 1792), et faire résilier ces marchés sur le champ. La salle du manège – les Conventionnels ne sont pas encore au palais des Tuileries – résonne des vociférations de Dumouriez qui entre en fureur contre Cambon mais ne peut faire annuler les dispositions prises à son encontre. Je rappelle au passage la triste fin du vainqueur de Valmy et de Fleurus, battu en mars 1793 à Neerwinden et passant à l'ennemi en livrant les commissaires de la République. Dumouriez finira ses jours en Angleterre.

Rigueur de Cambon vis-à-vis de Louis XVI, après son arrestation à Varennes (20 juin 1791). Cette rigueur, voire la brutalité de Cambon, va se manifester dans son opposition à la royauté d'abord, au roi personnellement ensuite. N'a-t-il pas fait transmettre à l'Assemblée Constituante par la Société des Amis de l'Égalité de Montpellier l'injonction suivante : *Il ne nous manque pour être romains que la haine et l'expulsion des rois. Nous avons la première, nous attendons de vous la seconde.* Il déclarera aussi de façon quelque peu alambiquée : *Le respect des images et des monuments symboles de la royauté [...] mériteront la reconnaissance des Français pour leur avoir fait détester les rois.* Il reviendra sur ce propos en 1792 en déclarant, avec plus de modération : *Respectons les arts, les monuments consacrés à cette royauté.*

Cambon interviendra avec passion à la tribune de l'Assemblée pour dénoncer la duplicité du roi utilisant les fonds de sa liste civile pour apporter une aide aux émigrés. C'est ainsi qu'il vote la mort de Louis XVI, celui que l'on appelait par dérision Louis le dernier.

Rigueur de Cambon vis-à-vis des prêtres. Athée convaincu, avec quelle hargne ne fera-t-il pas une guerre impitoyable à l'Église ! Cambon, ont dit certains, avait la haine des curés. Il est hors de doute qu'il n'aimait ni l'Église ni ses saints, ayant contribué à faire disparaître la mention Saint du nom des localités. La tradition familiale rapporte qu'il se refusait à dire Saint-Jean-de-Védas, son village de l'Hérault. Jean de Védas lui suffisait amplement ! Suivant les dispositions de la Constitution Civile du Clergé (1790), les ecclésiastiques étaient élus dans leurs fonctions par les citoyens, étant tenus de prêter serment et devenant des salariés de l'État. Cambon est tellement sûr que les éléments réfractaires finiront par se soumettre, le christianisme étant pour lui en voie de disparition, que, dans un premier temps, il fait prendre en charge par l'État, sans distinction, le traitement de fonctionnaire des prêtres assermentés comme insermentés. Il s'est complètement fourvoyé ! Pour les prêtres réfractaires, la sanction est alors la déportation en Guyane et, pour certains, les conditions d'incarcération, à Rochefort par exemple, seront atroces. Au grand regret de Cambon, le décret sera difficilement applicable car le transport de prêtres insermentés – 150 000 probablement – posera un indéniable problème et l'Assemblée Législative décrétera l'obligation de quitter le territoire national : les uns se cacheront, les autres rejoindront l'armée des émigrés. Cambon déclare alors : *Vous verrez ces fanatiques [...] revenir, armés d'un crucifix, ravager nos frontières, séduire les habitants auxquels ils feront croire qu'ils combattent pour le Dieu crucifié. Je veux vous éviter ces ennemis [...]. Nous leur donnerons des secours, des subsistances, des femmes même, mais qu'on s'en débarrasse !* Cette page n'est certainement pas à sa gloire mais les historiens ont-ils assez souligné qu'il avait déposé sur le bureau de la Convention un projet de séparation de l'Église et de l'État, anticipation de la législation de 1906 ? Cambon, en avance de plus d'un siècle sur la mentalité de son époque, ne sera pas

suivi. Toutefois, finalement il fera adopter la suppression des pensions des ecclésiastiques, ce qui constitue un premier pas dans cette direction : Celui qui veut la messe, dit-il, la paiera ! L'attitude intolérante de Joseph Cambon à l'égard des prêtres reste malheureusement une tache que peuvent difficilement effacer l'honnêteté et la rectitude morale qui ne lui ont jamais été contestées.

J'en viens à la dernière étape du cursus révolutionnaire de Cambon au Comité de Salut public avant sa disparition progressive sur le plan politique.

En mai 1793, la Convention quitte le manège pour s'installer aux Tuileries dans une salle mieux adaptée, la salle dite des machines, venant d'être aménagée et disposant de locaux annexes : c'est une nouvelle étape pour les députés et pour Cambon. Il ne reste rien aujourd'hui du palais des Tuileries, incendié en 1871, rien du pavillon du théâtre, rien de la salle dite des machines où siège la Convention, rien non plus du pavillon des anciens appartements de la reine dans le corps de bâtiment sud où se sont réunis les membres du Comité de Salut public. Quant au pavillon de l'Égalité, qui abrite le *Bureau de la Comptabilité*, construit sous Henri IV et modifié après la disparition des Tuileries pour devenir l'actuel pavillon de Flore au Louvre, il n'a plus qu'un rapport lointain avec ce que Cambon a pu connaître.

Au mois d'avril 1793, Cambon est élu triomphalement au Comité de Salut public institué par la Convention et dominé par Danton qui sera rapidement écarté. Dans les turbulences politiques de l'époque, c'est là une fonction au sommet de l'État, mais une fonction à haut risque. Combien de conventionnels y laisseront-ils leur tête ! Ici également, on peut évoquer la rigueur et le courage dont a fait preuve Joseph Cambon, cette fois-ci face à Maximilien Robespierre. Jugé trop complaisant à l'égard de Danton, Cambon ne sera pas réélu lorsque Robespierre sera aux portes de la dictature : il domine le Comité de Salut public et le Tribunal révolutionnaire est à ses ordres. Cambon – qui n'est pas le seul opposant – ne le supporte pas. Il n'a vu dans la cérémonie du Champ de Mars, en l'honneur de l'Être Suprême, en juin 1794, qu'une ridicule mascarade. Dans cette salle des machines, aux Tuileries, en juillet 1794, c'est-à-dire un mois plus tard, le 8 thermidor de l'an II, Robespierre attaque Cambon et certains conventionnels qu'il qualifie de *fripons* sans apporter aucune preuve. Mal lui en prend car Cambon, le premier, bondit à la tribune et se dresse contre lui. Il s'écrie : *Un seul paralyse la volonté de la Convention et c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre !* Cambon griffonne sur un journal envoyé le soir même à son père : *Demain, de Robespierre ou de moi, l'un des deux sera mort.*

La journée du 9 thermidor verra effectivement la chute de Robespierre. On sait que *l'Incorruptible* finira sa vie sur la place de la Révolution, condamné avec un simulacre de procès qui n'est pas à l'honneur de la Convention, guillotiné quatre mois après Danton. Combien est-il regrettable que le nom de Cambon soit en général omis dans les récits qui, de nos jours, rappellent la chute de Robespierre, au bénéfice de bien d'autres qui travaillaient à sa déchéance, mais en sous-main, et dont on peut douter qu'ils aient eu le courage de l'attaquer de front si Cambon, jouant sa tête, n'avait pas pris ce risque pour lui comme pour eux !

Le 1<sup>er</sup> avril 1795, Cambon, commet l'erreur de se laisser élire *maire de Paris* par la foule. Il est assuré qu'il est haï par ceux qui se trouvent ruinés mais Marcel Marion, professeur au Collège de France, n'aurait-il pas dit un peu rapidement que Cambon était impopulaire ? Décrété d'accusation, il quitte ses bureaux du pavillon de l'Égalité et doit se cacher. Au même moment, ses ennemis politiques l'excluent de la Commission des finances. Malgré les compliments qui lui sont décernés, on lui fait comprendre qu'il ne sera pas l'homme d'une politique nouvelle. Pour ne pas s'exposer à terminer sa vie comme Danton ou Robespierre, Cambon, prudent, disparaît le jour même, sauvant ainsi sa tête. Il n'est plus ni *président du Comité de l'Ordinaire*, ni *commissaire chargé de la surveillance de la Trésorerie Nationale*. Il se retire.

Je passe maintenant à la deuxième partie de cet exposé : l'œuvre administrative et financière de Cambon. Ici, j'ai choisi d'évoquer ce qui constitue la mémoire de Cambon au regard de l'Histoire, la surveillance de la Trésorerie couronnée par le *Grand Livre de la Dette Publique*, mais aussi le procès qui lui a été fait dans l'opinion en raison de la débâcle des assignats.

En 1791, *Commissaire chargé de la surveillance de la Trésorerie*, Cambon assume à ce titre la présidence du *Conseil de l'Ordinaire* qui surveille la *Caisse de la Trésorerie*, contrôle les prélèvements, la répartition des crédits et les dépenses de l'État. Dès le mois de novembre, il s'attaque à une mise en ordre préalable répondant à deux objectifs. Je le cite : *Ne cédon pas aux mesures provisoires et établissons un plan général, assurons-nous que les assignats ont un gage bien avéré.* Après quatre mois d'un travail considérable il est en mesure de présenter un tableau des besoins et ressources de la nation : l'actif est évalué à 4,5 milliards de livres, en biens nationaux, arriérés de contributions, créances de l'État, revenus des salins et des forêts, argenterie prise dans les édifices religieux ; le passif est de 5 milliards de livres, en dette constituée perpétuelle, avec remboursement à la suite de suppressions d'offices et de charges à la valeur des assignats en circulation.

En 1792, Cambon, qui est devenu conventionnel, met en ordre de bataille si l'on peut dire, cette bataille étant d'ordre financier, les services du *Bureau de la Comptabilité* créé par ses prédécesseurs à la Constituante. Par la loi du 8 février, il en fait définir les fonctions. Ce service est chargé du contrôle des comptes de l'État. Étant un outil politique, il relève non du ministre mais du corps législatif. Il comporte quatre départements autonomes : *le ministère des contributions et revenus publics*, la *Trésorerie nationale* dirigée par un commissaire, la *Caisse de l'Extraordinaire* ayant notamment en charge le budget de la guerre, elle-même sous tutelle de la *Trésorerie nationale*, la *Commission de liquidation des dettes*. Curieusement, c'est le litige avec Dumouriez, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui est à l'origine d'une profonde réforme administrative car il va conduire à jeter les bases du *contrôle des dépenses engagées*, effectué à l'avenir par les *commissaires à la Trésorerie* et s'appliquant à l'ensemble de la fonction publique. Cambon déclare avec sa vigueur habituelle à la tribune de la Convention : *Généraux, ministre de la guerre, commissaires ordonnateurs des guerres, fournisseurs, tous sont astreints à rendre des comptes et à subir un examen vigilant. Un général ne doit que commander. C'est à l'ordonnateur de veiller aux approvisionnements, au payeur de l'armée de les solder, au contrôleur de les examiner et à rendre des comptes à la Trésorerie, laquelle les fait passer à la Convention qui renvoie au Comité des finances.*



Le *Bureau de la Comptabilité* est particulièrement important : il établit des contacts directs avec les comptables de tout le pays sans passer par les ministères. Cambon va concentrer progressivement en une seule et même institution la *Trésorerie nationale* et les multiples caisses héritées de l'Ancien Régime. Deux effets bénéfiques : simplification des structures et meilleure lisibilité des comptes.

L'objectif de Cambon est de verrouiller le dispositif mis en place par la Législative et de faire évoluer les mentalités. Ainsi que le soulignait un de mes amis ayant une solide pratique des finances publiques, – je cite – : *Il faut surtout retenir que Cambon en 1792 a établi le fondement de règles de la comptabilité publique qui sont toujours les nôtres. Parmi ces règles, séparation des fonctions et prérogatives de l'ordonnateur des dépenses et du comptable de l'opération. Dans cette démarche visionnaire, ajoutait mon ami, le Bureau de la Comptabilité est, dès 1792, totalement indépendant du ministère. Il cumule les attributions qui sont aujourd'hui celles de la Direction générale de la Comptabilité publique, de la Direction du Trésor, de l'Inspection générale des Finances et de la Cour des Comptes.* Fin de citation. Il est certainement superflu de rappeler ici, Monsieur le Président, que votre maison sera créée un peu plus tard par Napoléon, en 1807.

En décembre 1792, Cambon élargit le champ des attributions de ses services. Il organise *l'exploitation financière des pays annexés*, avec application immédiate de la législation française.

Derrière le financier à la dimension de la France, il y a aussi le bonhomme Cambon, le petit comptable méridional plongé dans ses dossiers pour en connaître le moindre détail. Je citerai à titre d'exemple la commande de la guillotine, qui aurait fait son apparition en mars 1792, au prix de 5 650 livres. Une guillotine est à prévoir par département. Cambon fait réduire les prestations et rabattre la proposition de 5 650 livres à 1500.

Dans cette période 92-94, l'activité de Cambon est considérable. Il intervient dans de multiples domaines comme la levée des troupes, les constructions navales, la défense des côtes ou l'enseignement ; il pose aussi le problème de la refonte de la législation, plus tard œuvre de Cambacérès.

En 1793, si, dès le mois de juillet, Cambon commence sa descente politique, il reste membre du Comité des finances. Heureusement, il y est intouchable. Travailleur acharné, il passe de nombreuses nuits dans le pavillon de l'Égalité où il a fait apporter un lit, installé dans une encoignure, mangeant et dormant sur place. En dépit des troubles politiques, il s'engage dans une entreprise qu'il mènera à bien en dix mois, son œuvre majeure : Le *Grand Livre de la Dette Publique*. L'un de ses biographes a écrit : *Cambon aux finances, c'est Bonaparte à la campagne d'Italie !*

Mis en chantier en août 1793, le *Grand Livre de la Dette Publique, rente non viagère*, sera complété en juin 1794 pour ce qui concerne la *rente viagère*. La loi prescrit l'enregistrement dans ce seul et même Grand Livre de toutes les créances publiques, y compris celles de l'Ancien Régime, et de leur cession à l'État. Chaque créancier disposera d'un titre unique. Une simple addition au Grand Livre de tous les titres uniques permettra de faire

un bilan de la Dette de l'État. Les titres devront être déposés dans les Trésoreries pour être enregistrés, puis détruits. Une disposition spécifique concerne les notaires : ils ont obligation de remettre tous les titres de dette dont ils sont dépositaires, avec interdiction pour eux d'en établir des copies, le non-respect de ces dispositions ayant pour sanction : dix ans de fers !

Cambon se préoccupe naturellement de limiter les engagements financiers de l'État : les créances sont honorées sous la forme d'une rente perpétuelle. Hors acquisition par le créancier d'un bien national, l'État n'a plus à rembourser le capital : il en servira simplement les intérêts.

Le Grand Livre de la Dette Publique constituera la page de gloire du grand argentier. Thiers dira plus tard : *Cette grande énergie d'uniformisation de la dette convenait à une révolution hardie, complète, qui avait pour but de tout soumettre au droit commun.*

Tout personnage a son côté ombre et son côté lumière. Voilà bien, pour le père du *Grand Livre de la Dette Publique*, la zone d'ombre. La débâcle des assignats est l'échec majeur de la Révolution : sa politique financière calamiteuse qui a conduit la France à une banqueroute sans précédent en 1796, sous le Directoire, a terni la réputation de Cambon.

Quelle est exactement la responsabilité de Cambon dans cette affaire ? Sur ce sujet, j'ai lu tout et son contraire. En simplifiant, je dirai qu'il y a deux approches de la question. Elles sont contradictoires. Je crois comprendre qu'il y a, d'une part, une approche politique et parfois sentimentale qui excuse Cambon ou le décharge des responsabilités, celle de Michelet, qui le définit comme *le dogue couché sur le Trésor de l'État*, de Thiers, de Louis Blanc, d'Henri Martin, de Jaurès, – excusez-moi du peu ! – mais aussi de bien d'autres et, plus récemment, de Clovis Sené, sans omettre – si je l'ai bien compris – le Premier président Philippe Séguin, tout au moins pour la partie administrative ; d'autre part, l'approche analytique de spécialistes de l'économie et des finances, au premier chef – il y a près d'un siècle – Marcel Marion, dans sa monumentale *Histoire financière de la France depuis 1715* (Paris 1927), qui fait apparaître un personnage dont la responsabilité dans l'accélération des désordres, quels qu'en puissent être les mobiles politiques, est indéniable : [Cambon] *entonnait*, écrit-il, *à la gloire du papier-monnaie l'hymne qu'on avait entendu sur les lèvres de Mirabeau, hymne certainement plus excusable dans la bouche d'un rhéteur que dans celle d'un financier.* À son jugement se rallient le professeur Jean Tulard, le journaliste et historien Jean-François Fayard et le conservateur des bibliothèques Alfred Fierro dans leur *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française* (1999).

Sur cet épineux problème je ferai trois observations :

Premièrement, je le rappelle, c'est la Constituante qui vote en 1789, sur la proposition de Talleyrand, la *mise à disposition de la Nation* des biens du clergé, gageant les assignats, obligations hypothécaires, porteurs d'intérêts, billets non convertibles en espèces, sur la vente de ces biens devenant biens nationaux. L'Assemblée se croit alors riche à milliards. Elle commet là une lourde erreur. Cambon n'a donc ni créé, ni conduit à leur terme les assignats puisque, lorsqu'ils disparaissent de la circulation, lui-même n'exerce plus aucune fonction depuis un an.

Deuxièmement, Cambon a soutenu cependant et couvert avec leurs émissions des opérations qui se sont avérées catastrophiques et qui engagent lourdement sa responsabilité, mais c'est une responsabilité que je qualifierai de solidaire. Il apparaît que, en financier lucide, Cambon s'assurera que l'émission des assignats n'excède pas la valeur des biens nationaux. Malheureusement, les députés de la Constituante n'avaient probablement pas prévu que les biens nationaux se vendraient mal : *Personne n'ose acheter des biens nationaux*, déclarera Cambon, désabusé, bien que lui-même et ses frères aient acquis le Terral. Les emprunts se succèdent en s'amplifiant avec la Convention, malgré les prises de guerre. L'État reçoit au pair son propre papier, théoriquement non déprécié. Deux marchés s'instaurent. Un énorme capital est englouti sans profit pour les finances publiques.

En 1790, l'assignat n'est plus porteur d'intérêts. Il devient papier-monnaie. La dépréciation passera de 3 000 à 1, en 1796, sous le Directoire.

Troisièmement, Cambon a pratiqué une incontestable fuite en avant, donnant la priorité à des options politiques. Cette fuite en avant ne doit pas être examinée sans la rattacher à la situation chaotique du pays, en proie à des troubles graves et à des guerres. Ses détracteurs ont souligné que le *grand argentier*, qui ne réglait nullement les dépenses de l'État, ces questions faisant régulièrement l'objet de renvois à l'Assemblée, n'était pas dupe de la banqueroute qui s'annonçait. *Nous avons de l'argent plus qu'il nous en faut!*, affirme-t-il, mais il apparaît que, animé par sa foi en la Révolution, il a tenu un discours en désaccord avec ce qu'il pensait lui-même de la situation : *Les assignats nous font une guerre désastreuse!* déclare-t-il par ailleurs. C'est ainsi que Cambon aurait encouragé les émissions d'assignats en ayant parfaitement conscience de ce que la vente des biens nationaux ne rapportait plus rien à l'État. La priorité n'a-t-elle pas été pour lui de faire face, à n'importe quel prix, aux dépenses militaires et de gagner du temps en attendant des victoires les fonds nécessaires? Certains critiques n'ont-ils pas perdu de vue qu'il y avait 200 000 hommes sous les drapeaux à la veille de Fleurus et la certitude de désertions en cas de non versement de la solde? Les subsides fournis par les victoires apparaîtront avec les chariots chargés de numéraire en provenance de Belgique, mais trop tard. Cette politique a ruiné les porteurs d'assignats, les épargnants et les rentiers : Cambon a été haï au point d'avoir été la cible de plusieurs attentats dont il a réchappé. Mais il n'y a pas que des perdants : ont gagné, outre les spéculateurs, les agioteurs et les banques, les acquéreurs des biens nationaux qui, comme le pensait Mirabeau, deviennent les plus fervents défenseurs de la République.

Dans *Histoire et dictionnaire de la Révolution Française*, on peut lire : *Michelet avait nommé Cambon : le redoutable personnage qui fut l'âme de Colbert sous la forme de la terreur. Depuis [...] Marcel Marion a bien détruit cette légende.* Bien que je ne reçoive qu'avec réserves ce travail de démolition de Cambon auquel s'est livré Marcel Marion j'ai pris note avec la plus grande attention de ses propos sur la responsabilité de Cambon dans la débâcle des assignats. La discussion est certainement loin d'être close sur ce chapitre ! Pour ma part, abandonnant aux techniciens de la Finance un terrain qui m'est peu familier, sur le plan moral je souscrirai au jugement que mon lointain aïeul porte sur lui-même : [...] *Je laisse à mes descendants, écrit Cambon dans son testament, l'intime conviction que j'ai rempli mon devoir avec courage et désintéressement, je ne m'y suis jamais préoccupé de mon intérêt personnel, [...] toujours à la poursuite de ceux qui voulaient s'enrichir aux dépens de la fortune publique [...].* En cela Cambon se range aux côtés de ceux qui ont été plus préoccupés de servir l'État que de se servir eux-mêmes.

Me voici au terme de mon propos : comme je l'avais annoncé, j'ai souhaité remettre Cambon dans son cadre de vie afin que, pour ceux qui m'ont écouté, le personnage puisse avoir une réalité physique. J'espère y être parvenu.

J'ai commencé cette évocation de Joseph Cambon par le château du Terral. C'est avec cette maison de famille que je terminerai. Cambon restera caché à Paris jusqu'à l'amnistie, à la fin de l'année 1795 et cette même année, au mois de décembre, il rejoindra Montpellier et le Terral, estimant qu'il n'a plus rien à faire dans la capitale. C'est au Terral qu'il fêtera ses 40 ans, le 9 janvier 1796.

Devenu veuf, il mènera une vie d'exploitant agricole, totalement détaché de la vie publique. En 1799, apprenant le retour d'Égypte de Bonaparte, il fondera sur lui de grands espoirs, attachant en signe de joie son écharpe tricolore de Conventionnel à la croisée de sa chambre au Terral. Il se rendra compte rapidement que sa conception de la République et celle du futur empereur sont trop éloignées l'une de l'autre et ne donnera aucune suite aux propositions qui lui seront faites par la suite.

Toutefois, par haine des Bourbons, Joseph Cambon se relancera dans la vie politique aux Cent-Jours, ce qui entraînera son départ pour l'exil comme celui d'autres régicides. Contrairement à Cambacérès qui fera allégeance, il terminera ses jours à Bruxelles, fidèle à ses principes. À sa mort, il sera mis en terre dans le carré des protestants au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, non pas qu'il ait adhéré à la religion calviniste mais probablement parce que l'on ne voulut pas enterrer cet athée convaincu parmi les catholiques.

Cambon est bien *l'honnête homme engagé dans la Révolution*, suivant l'expression d'Arthur Conte.

Voici quelques lignes du testament de Cambon :

*Ayant été appelé par des circonstances extraordinaires à des fonctions publiques où il m'aurait été facile d'acquérir une fortune colossale, par des moyens que la société autorise, mais que ma délicatesse n'admettait pas, je laisse à mes descendants (il veut parler des descendants de ses frères et sœurs) l'intime conviction que j'ai rempli mon devoir avec courage et désintéressement, je ne m'y suis jamais occupé de mon intérêt personnel, ni de celui de ma famille ; toujours à la poursuite de ceux qui voulaient s'enrichir aux dépens de la fortune publique, j'ai été calomnié dans ma probité, je méprise la calomnie au point de ne pas y répondre.*

Quittant maintenant la grande Histoire, pour revenir à la mémoire familiale et à l'histoire au quotidien, je terminerai cette évocation de Joseph Cambon par deux anecdotes.

La première anecdote se transmet de génération en génération et je la tiens de mon arrière-grand-mère qui était (par alliance) l'une des arrière-petites-nièces du conventionnel. Je l'ai apprise de sa bouche, au Terral, la maison de Cambon. L'histoire est à peu

près celle-ci :

Il y avait au Terral dans les années 1800, à proximité du portail qui fermait la cour, soit à droite, soit à gauche – mais ce détail est sans importance on le comprendra – un tas de pierres assez conséquent, un beau tas de pierres. Il se présentait régulièrement devant ce portail, pour demander quelque secours, un vagabond, un miséreux, nous dirions de nos jours un SDF mais on disait dans l'ancien temps : un *couche-vêtu*. J'en réfère à Mistral.

Cambon, s'il était présent, répondait : *Tu auras ce qu'il te faut pour manger et dormir ici, mais tu devras auparavant déplacer les pierres d'un côté à l'autre du portail. Le couche-vêtu demandait inmanquablement : Pardon Monsieur, mais est-ce que je peux vous demander à quoi cela va-t-il vous servir ? Et ce donneur de leçons que Cambon a été toute sa vie, à Danton, à Dumouriez, à Robespierre et à bien d'autres, répondait : A moi ? A rien ! A toi, à t'apprendre qu'il n'y a pas de rétribution sans travail.*

La seconde anecdote est plutôt un témoignage resté dans la mémoire familiale par le souvenir d'un homme infatigable au travail et menant une vie très régulière dans sa retraite du Terral. Il a laissé à ses descendants un message clair pour une bonne hygiène de vie. Si ce message n'est pas écrit de la main de Cambon, il est de la main de l'un de ses neveux ou nièces. Il a figuré jusqu'à ces dernières années, bien en vue, au-dessus de l'une des portes intérieures à l'entrée de sa maison : *Se coucher de bonne heure, se lever tôt, c'est sagesse, fortune et santé. Il n'y manque que l'indication « travailler sans relâche avec la passion du travail bien fait. », mais était-ce bien utile ? Pour Cambon cela allait de soi.*

Dans la simplicité de ces deux anecdotes, je suis bien persuadé que la mémoire familiale rejoint l'Histoire.

Il me reste à remercier le président du Comité d'histoire de la Cour d'avoir fait l'honneur et donné la joie à l'architecte des monuments historiques que j'ai été d'une communication dans le *Palais Cambon*. Cet hôtel des années 1900 n'est-il pas le jeune frère de l'un de ces monuments dont, au hasard des affectations administratives au Ministère de la Culture, j'ai dirigé les travaux de conservation et de mise en valeur ? Il y a parmi eux, à Vincennes, à Aigues-Mortes et à Paris, les édifices qui me rattachent à Saint Louis ; à Paris, le palais de la Cité et en particulier la Conciergerie où s'est constitué l'État de droit avec la CURIA REGIS qui, si je ne commets pas d'erreur, portait en germe la future Chambre des comptes, installée là, au XIIIe siècle, à l'ombre de la Sainte-Chapelle, ce qui, à quelque siècles de distance, me rapproche du Palais Cambon et de vous ?

Pour m'avoir offert aujourd'hui l'occasion de resserrer ces liens, merci !

**Jean-Pierre Dufoix**